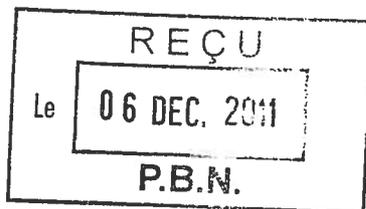


Nombre de Conseillers :

En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 10



Date de la convocation : 11 octobre 2011

Date d'affichage : 11 octobre 2011

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2011

L'An deux mil onze, le vingt octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Jean, Maire.

Présents : FOURNIER Jean, Maire ; SZYMANSKI André, 1^{er} Adjoint ; BRUNET Angèle, 2^{ème} Adjointe ; THOMAS Jean-Marc, 3^{ème} Adjoint ; JOULIN Josiane ; BONIN Patrick ; LEGUAY Jean-Pierre ; MORLAT Patrice.

Absente : Christelle KLEIN-BARROS

Pouvoirs : Nicole CLAUDAUD donne pouvoir à FOURNIER Jean.
Gustave BIENFAIT donne pouvoir à Patrick BONIN

Monsieur André SZYMANSKI a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

8/2011 : PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS-ORLEANS-LYON :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de création de la ligne grande vitesse Paris Orléans Clermont-Ferrand Lyon.

Lors de sa séance du 29 septembre dernier, le Conseil d'administration du Pays Bourgogne Nivernaise a adopté à l'unanimité le tracé médian complété du décrochement à GIEN.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création de la ligne à grande vitesse dite POCL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

1. d'apporter son soutien au scénario « médian » avec un décrochement de la ligne à Gien afin de desservir les villes de Cosne-Cours-sur-Loire, La Charité-sur-Loire et Nevers, au regard de l'enjeu d'aménagement du territoire mais aussi intérêts économiques et environnementaux.
2. d'adresser ampliation de sa décision à Monsieur Fabien BAZIN, Vice-Président du Conseil Général et Monsieur Gaëtan GORCE, Président du Pays Bourgogne Nivernaise.

Extrait certifié conforme,

Fait à Saint-Laurent-L'Abbaye, le 03 novembre 2011

Le Maire, Jean FOURNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. FOURNIER', written over a horizontal line.

SOUS-PREFECTURE DE COSNE-SUR-LOIRE

REÇU LE - 4 NOV. 2011

